



## Arrêté concernant un crédit d'engagement et supplémentaire au budget des investissements 2018

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

vu le rapport « oral/écrit » de M. Alexandre Béguin, conseiller communal en charge du dicastère des Services industriels, consigné dans le procès-verbal de la séance du Conseil communal du mercredi 24 janvier 2018.

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014

vu les articles 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017

sur la proposition du chef du dicastère des Finances;

### arrête :

#### Article 1

Dans le cadre de ses compétences financières le Conseil communal engage un crédit d'engagement et supplémentaire sur l'exercice 2018 d'un montant de **28'500 francs** pour la réalisation d'amorces de conduites pour l'approvisionnement en eau, l'épuration et les eaux claires du plan de quartier « Entre les Buissons ».

Cette dépense sera portée au comptes des investissements et amortie au taux de 2%

#### Article 2

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 28 février 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
Gilbert Bertschi

Le secrétaire,  
Joël Wahli